

1



Que nos campagnes sont belles ! Soutenons nos paysans.

Au début des années soixante, Jean FERRAT interprétait : « *Et pourtant que la montagne est belle !* ». Cette chanson commence ainsi : « *Ils quittent un à un le pays pour s'en aller gagner leur vie, loin de la terre où ils sont nés...* »

Ces paroles ont touché la sensibilité de l'enfant que j'étais. Aujourd'hui, elles continuent à m'émouvoir et résonnent dans mon cœur. Je me dis que ce poète, auteur-compositeur, savait observer et voyait juste. En effet, le processus d'exode rural s'est poursuivi et développé. Les métropoles urbaines continuent de croître alors que dans de nombreuses régions de France les villages ruraux se vident. Le nombre global des actifs agricoles n'a fait que diminuer. Les échanges mondiaux cumulés à un aménagement du territoire centralisé ne facilitent pas les initiatives locales et la valorisation de nos terroirs...

Il est bien difficile de résumer ce vaste sujet en quelques lignes. Toutefois, je suis convaincu que chacune et chacun d'entre nous peuvent agir en tant que citoyens, acteurs du monde rural ou urbain, lors de nos actes quotidiens de consommateurs. Malgré le quasi monopole de la grande distribution, nous avons la possibilité de choisir en particulier au niveau de notre alimentation. Soyons vigilants sur l'origine et sur la qualité de nos aliments. Favorisons nos produits locaux. N'oublions pas qu'en amont des produits que nous consommons, il existe des hommes et des femmes œuvrant avec courage et passion qui méritent rémunération de leur travail et reconnaissance de la population.

Oui, nos Paysans ont besoin de nous. Nous avons besoin d'eux. Ce lien étroit conditionne, pour demain, l'harmonie de nos paysages, la vitalité et le dynamisme de nos villages et donc le cadre de vie de nos enfants et petits-enfants.

Louis Prieur, bénévole

Les MFR reçoivent SP76



Au cours du premier semestre de l'année 2023, Jean-Luc Duclos, Christiane Duboc et Sophie Adam, tous trois bénévoles à l'association sont allés à la rencontre des étudiants en filière agricole des MFR de Tôtes et de Coqueréaumont. Une cinquantaine de jeunes a été ainsi sensibilisée au mal-être en agriculture. Ce temps d'échange a permis de présenter Solidarité Paysans et de montrer que face aux difficultés, des aides et des solutions existent.

Des nouvelles du groupe de femmes

Le 12 juin dernier, Solidarité Paysans 76 a convié les femmes de son réseau à un atelier Cuisine et Dégustation de Plantes Sauvages.

7 femmes ont participé à cette journée ensoleillée. Nous avons été accueillies par l'Association Plantes et Fruits Brayons et sa présidente, Mme Desanglois assurait l'animation.

Après la cueillette, orties, consoude, lierre terrestre... transformés par les participantes en tarte, cake, crêpes, pesto, ont été dégustés dans la bonne humeur.

Mesdames, la prochaine animation sera proposée en septembre 2023. Nous comptons sur votre présence !

Sophie Adam, bénévole
Maéline Duconseil, salariée



Retour sur l'assemblée générale de SP76 Neufchâtel-en-Bray – 6 avril dernier

L'Assemblée Générale de l'association Solidarité Paysans 76 s'est tenue à la salle des fêtes de Neufchâtel-en-Bray, le jeudi 6 avril 2023. Cette AG a été l'occasion de rassembler environ 90 personnes – équipe bénévole et salariée, élus, partenaires et adhérents de l'association – afin de présenter l'accompagnement que l'association propose aux agriculteurs en difficulté.

M. Lefrançois, maire de Neufchâtel-en-Bray, a introduit cette AG, en rappelant les enjeux de l'agriculture et de l'élevage dans le Pays de Bray. Il était accompagné de Mme Dunet, conseillère municipale déléguée. Comme à l'accoutumée, l'équipe a commencé par présenter les caractéristiques de l'accompagnement proposé par l'association aux agriculteurs en difficulté : un accompagnement global, respectueux, sans jugement et à la demande des agriculteurs. Afin de mieux l'illustrer, plusieurs chiffres clés et des exemples concrets d'accompagnements ont été détaillés.

En 2022, après 32 nouveaux appels, Solidarité Paysans 76 accompagnait 177 familles. Depuis la création de l'association, le nombre d'accompagnements ne baisse malheureusement pas. Malgré la grande diversité d'exploitations et de profils accompagnés, on constate encore que les demandeurs sont à plus de 50 % des éleveurs bovins. Aussi, l'année 2022 a été marquée par une augmentation significative du nombre d'appels de maraîchers rencontrant de grandes difficultés de commercialisation. L'association intervient sur l'ensemble du territoire de la Seine-Maritime mais surtout dans le Pays de Bray, territoire historique d'élevage, pour 45 % des accompagnements. Aussi, on constate que les fins de carrières sont de plus en plus difficiles : la part des agriculteurs accompagnés de plus de 55 ans a quasiment doublé en 5 ans.

Une fois de plus, un focus a été fait sur les situations financières très préoccupantes des exploitations accompagnées : plus de la moitié ne dégagent pas de revenus, et plus d'un tiers ont un taux d'endettement supérieur à 100 %.

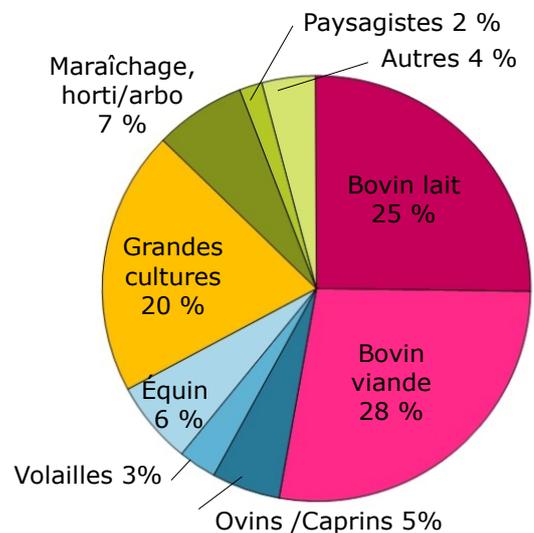
Face à cette demande croissante, l'enjeu pour l'association est de continuer à accompagner des situations de plus en plus complexes, avec de plus en plus souvent des questions d'ordre juridique. Cela passe par l'accueil de nouveaux bénévoles, par la formation de l'équipe, ainsi que par l'accès aux dispositifs locaux d'aide aux agriculteurs. De nouveaux bénévoles nous ont rejoints en 2022, mais nous cherchons toujours de nouvelles personnes prêtes à aider.

En ce qui concerne la présentation des comptes 2022, l'association enregistre un déficit. De nouvelles sources de financement sont à l'étude afin d'équilibrer les comptes. Malgré cela, les réserves de l'association lui permettent de continuer son travail et de proposer un accompagnement souvent gratuit.



M Rami, chef de service à la DDTM, a présenté certaines actualités concernant les agriculteurs en difficulté. En particulier, la mise en place d'une cellule mal-être, suite à la feuille de route Nationale, à laquelle participe Solidarité Paysans 76.

Répartition des exploitations accompagnées selon leur production principale



M^{me} Sineau-Patry, vice-présidente du Conseil Départemental, a pris la parole pour rappeler l'effort effectué par le département pour financer Solidarité Paysans 76.

M Jumel, député de la Seine-Maritime, est intervenu pour témoigner de son attachement à soutenir les hommes et les femmes qui font vivre l'économie agricole du territoire, et a remercié Solidarité Paysans pour son engagement.

M Petit, président de la MSA de Haute-Normandie, s'est félicité de la collaboration concrète, au quotidien, du réseau d'assistantes sociales de la MSA aux côtés de SP76



« Travailler autrement pour vivre mieux » était le thème de la deuxième partie de l'AG sous forme d'une table ronde. Des agriculteurs de Seine-Maritime sont venus apporter leur témoignage sur les systèmes d'élevage à économie de charges. Changer d'un système à un autre, la décision n'est pas toujours facile à prendre. Eux ne le regrettent pas ! Pour aller plus loin dans la réflexion, le réseau Solidarité Paysans National a réalisé 40 monographies d'agriculteurs, partout en France,

pour montrer quelles sont les conditions de réussite de ces changements de pratiques. Les freins au changement sont multiples. Le rôle de l'association Solidarité Paysans c'est d'accompagner les agriculteurs dans ce processus de changement tout en respectant le rythme de chacun.

Solidarité Paysans 76 remercie chaleureusement les personnes qui ont pu être présentes !

Formation sur les aides sociales

En janvier 2023, l'équipe de Solidarité Paysans 76 a bénéficié d'une formation effectuée par la MSA.

Au programme : fonctionnement du RSA et de la Prime d'activité mais aussi présentation des prestations extra-légales proposée par la MSA de Haute Normandie.



Régulièrement, des formations sont proposées aux salariés et aux bénévoles afin d'aider au mieux les agriculteurs qui font appel à l'association

Rencontre avec les CIVAM



Les salariés de CIVAM de l'antenne d'Allouville-Bellefosse accompagnés des membres du Conseil d'Administration sont venus présenter l'ensemble de leurs activités, formations et missions à l'équipe de Solidarité Paysans 76.

Un moment riche en échange d'informations. La rencontre s'est poursuivie par un repas partagé tous ensemble dans la salle des fêtes d'Allouville.

Deux nouveaux bénévoles rejoignent SP76 !

Malgré mes treize années d'aide familial, je m'abstiens de reprendre la ferme de mes parents. C'était en 1983, l'exploitation faisait 70 ha, certains des propriétaires souhaitant vendre leurs terres au moment même où je devais m'installer, les investissements et emprunts me semblaient bien trop lourds à supporter. C'est avec un certain déchirement que j'ai dû quitter le domaine agricole.

Durant mes années professionnelles, j'ai exercé plusieurs métiers. J'ai commencé en tant qu'épicier, puis je suis devenu responsable de rayon, responsable d'une jardinerie, commercial dans le domaine des végétaux (rosiers, arbres fruitiers) et commercial dans le jardin (phytos, outillage, poterie etc....).

A travers ces différents postes, j'ai toujours ressenti du bien-être dans ma vie professionnelle. En 2015, au moment de la retraite : retour aux sources, je suis devenu salarié agricole dans plusieurs exploitations et au service de remplacement.

C'est là que j'ai vu des situations très difficiles à vivre et je me suis senti concerné par le mal-être et le désarroi que j'ai pu percevoir chez certains agriculteurs pour lesquels je travaillais. C'est ainsi que j'ai souhaité rejoindre l'équipe de bénévoles de Solidarité Paysans 76 afin de pouvoir contribuer à l'accompagnement des agriculteurs qui font appel à l'association.

Bruno Leforestier, bénévole

J'ai rejoint l'équipe d'SP76 en septembre 2022. Je suis marié. Nous avons eu 3 enfants et habitons dans la région de Fécamp.

Retraité depuis 9 ans de Cerfrance où j'ai été successivement et conjointement conseiller de gestion, chef de secteur, expert comptable, directeur de région dans le sud et l'ouest du département. De Goderville à Yvetot en passant par Bois-Guillaume, le Havre, Cany.

Je voulais retrouver un lien social avec ce qui avait été pour moi une source de plaisir et de satisfaction. Aider et accompagner des agricultrices et agriculteurs à traverser des moments difficiles. Mettre mes compétences à leur service, les écouter, les aider à voir clair dans leurs exploitations : voilà mes nouveaux objectifs.

Daniel Clatot, bénévole

Solidarité Paysans opposée à l'intégration de l'agriculture dans les futurs tribunaux des affaires économiques



Au cours du mois de Juin 2023, le Sénat a examiné le projet de loi d'orientation et de programmation de la Justice 2023/2027. Ce projet de loi répond aux conclusions d'un rapport effectué en juillet 2022 lors des États généraux évoquant un état de délabrement avancé dans lequel l'institution judiciaire se trouve.

Deux textes sont présentés. L'un présente le budget de la Justice jusqu'en 2027 en détaillant les objectifs et les moyens du Ministère. Il simplifie et améliore la procédure et l'organisation de la justice. Il est complété par un projet de loi modernisant le statut des magistrats. Il permet ainsi de rendre la justice plus rapide et plus efficace.

Afin de répondre à ces attentes, il est prévu une réforme des procédures amiables et collectives (Titres VI et VII du projet de loi). Pour celles-ci l'agriculture dépendait jusqu'alors du tribunal judiciaire. Elle va intégrer les futurs Tribunaux des Affaires économiques (TAE) à l'image des tribunaux de Commerce d'aujourd'hui. Des juges consulaires seront nommés par les Chambres d'Agriculture. Il n'y aura plus de juges professionnels. Une contribution financière a été instaurée. Une procédure d'alerte précoce à l'initiative des créanciers est mise en place. Un essai sera effectué pendant 4 ans dans une dizaine de départements.

Solidarité Paysans s'oppose à l'intégration de l'agriculture dans les futurs TAE. En Seine-Maritime, nous avons une certaine légitimité pour évoquer ce sujet, 40 agriculteurs sur les 170 que nous accompagnons sont concernés par ces procédures amiables ou collectives. Une réforme de la justice doit avoir lieu sans être au détriment des agriculteurs que nous accompagnons pour de nombreuses raisons

- La mise en place d'une procédure est difficile à supporter pour l'agriculteur et sa famille. Il faut donc intégrer la situation humaine à la seule dimension économique analysée par les TAE
- La nomination des juges consulaires par les Chambres d'Agriculture pourrait aboutir à un conflit d'intérêts. Une commission éthique sera mise en place mais comment pourra-t-elle agir contre un juge subissant l'influence d'agriculteurs intéressés ?
- Accélérer les procédures, un des objectifs de la mise en place des TAE, risque d'arbitrer vers une majorité de liquidation alors que nous nous battons pour aller le plus souvent vers des procédures de redressement plus longues et difficiles à mettre en œuvre. En maintenant son outil de travail, l'agriculteur accompagné se réorganise et revient généralement vers une dynamique positive pour lui et sa famille.
- Le dispositif d'alerte précoce peut être une source de mal être supplémentaire
- L'essai ne sera pas réalisé en respectant les termes du projet de lois. En effet, les élections des juges consulaires des tribunaux de commerce viennent d'avoir lieu. Comme ce sont eux qui vont intégrer les futurs TAE, seront ceux issus des tribunaux de commerce. Ils n'auront rien à voir avec le projet de loi ni avec l'agriculture.

Nous avons présenté tous ces éléments à Mesdames les Sénatrices Agnès CANAYER et Céline BRULIN, Messieurs les Sénateurs Patrick CHAUVET, Didier MARIE et Pascal MARTIN ainsi qu'avec l'assistant de Madame la Sénatrice Catherine MORIN-DESAILLY en déplacement à l'étranger. Une première rencontre avec Madame la Députée Annie VIDAL a eu lieu. Ils se sont tous montrés sensibles à la situation des agriculteurs, très à l'écoute, à la recherche de solutions et ouverts à d'autres voies.

Malgré tout il nous faut accepter que pour nos élus, la nécessité d'une réforme et les intérêts de tous dans un vaste projet de lois sont des éléments importants. En première lecture, le 13 juin 2023 les sénateurs ont amendé et approuvé le projet de lois sans retenir nos propositions. Début juillet, l'Assemblée Nationale examine le texte et le vote est prévu très prochainement* Pour Solidarité Paysans c'est un travail de fond qui n'a certes pas très bien commencé mais qui comporte beaucoup d'autres étapes.

* Au moment de la publication de cet article, le résultat du vote n'était pas encore connu

Emmanuel Duclos, bénévole

IMPORTANT : Conseil Stratégique Phytosanitaire

TOUS LES EXPLOITANTS AGRICOLES ont l'obligation d'avoir réalisé 1 CSP avant le 01/01/2024. Le CSP sera délivré par des structures de conseil indépendantes, détentrices d'un agrément conseil. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Solidarité Paysans pour plus d'informations.

